

L'ÉTHYLOTEST ANTIDÉMARRAGE (EAD), COMMENT ÇA MARCHE ?

AVANT LE DÉMARRAGE DU MOTEUR,
UN 1^{ER} SOUFFLE EST DEMANDÉ.

LE TAUX D'ALCOOL
DÉPASSE
LA LIMITE FIXÉE :

le dispositif empêche
le démarrage.

LE TAUX D'ALCOOL
NE DÉPASSE PAS
LA LIMITE FIXÉE :

le dispositif autorise
le démarrage.



5 À 30 MINUTES APRÈS LE DÉMARRAGE,
UN SIGNAL EST ENVOYÉ AFIN
QU'UN 2ND SOUFFLE SOIT RÉALISÉ.

Le conducteur dispose d'un délai de 20 minutes
pour effectuer un nouveau souffle.
Il doit souffler véhicule et moteur arrêtés.
S'il ne souffle pas, l'EAD émet un nouveau signal.

2ND SOUFFLE NON RÉALISÉ

2ND SOUFFLE* RÉALISÉ,
MOTEUR À L'ARRÊT



L'EAD empêche
le redémarrage
du moteur dès que
celui-ci est arrêté
pendant plus de 10 secondes.

Le véhicule ne peut
redémarrer sans le remorquage
vers l'atelier
d'un installateur agréé.

Le taux d'alcool dépasse
la limite fixée :
le dispositif empêche
le redémarrage.

Le taux d'alcool ne dépasse
pas la limite fixée : aucune
autre demande de souffle ne
sera effectuée sauf arrêt de
plus de deux minutes.

* Le second souffle permet notamment de contrôler à nouveau
que le taux d'alcool est toujours inférieur à la limite fixée et,
donc, que le conducteur n'était pas en phase d'alcoolémie
ascendante ou qu'une personne n'avait pas soufflé à sa place
avant de le laisser prendre la route seul.